



## CSE du 28 novembre 2024

### Avis CGT sur la Politique Sociale 2023 de France Travail Pays de la Loire

L'année 2023 aura été marquée, notamment, par une dégradation de la situation économique sous l'impulsion d'un gouvernement au seul service des riches et des grandes entreprises ainsi que par des attaques sans précédents contre le Service Public de l'Emploi, ses personnels et les privés d'emploi avec la Loi Plein emploi et un nouveau décret d'Assurance Chômage. Cette consultation sur la Politique sociale de France Travail 2023-2024 revêt un caractère particulier car elle s'inscrit dans une phase transitoire entre la fin de la Convention Tripartite Etat-UNEDIC - Pôle emploi 2019-2022 reconduite en 2023 et une nouvelle convention 2024-2027 signée le 30 avril 2024.

Au regard des orientations du nouveau et récent gouvernement, sans résistance des agents et de la population, les attaques contre les Services Publics et la Protection Sociale risquent de continuer et nous mener aux bords de l'abîme.

**En matière d'emploi**, les recrutements de 2023 et 2024 ont certes permis d'augmenter le nombre de CDI (+ 2.4%) mais les effectifs au global ont baissé (-2.9%).

Au regard de l'évolution de nos missions et des attentes des usagers, les effectifs sont insuffisants pour répondre aux besoins des usagers et alléger les charges de travail du personnel.

Pour la CGT, il y a aussi la situation des 186 Volontaires Service Civique ligériens qui ont occupé des emplois d'agents titulaires en 2023 et comme les CDD, ils et elles auraient dû avoir la possibilité d'intégrer - s'ils ou elles le souhaitent - un plan de titularisation.

**En matière de formation**, la Direction se félicite de mettre en œuvre la CCN en permettant à chaque agent de bénéficier de 6.3 jours de formation/an et de la signature d'un nouvel accord formation. Ces 6.3 jours sont une moyenne lissée sur le nombre total des agents de France Travail et répondent plus aux injonctions de la Direction qu'aux choix des agents.

La formation à France Travail est uniquement vue dans le cadre d'un Plan de développement des compétences et non d'un moyen permettant aux agents d'acquérir une réelle qualification reconnue dans une grille de classification. Par ailleurs, la formation en présentiel et au plus près du lieu de vie et de travail des agents s'amenuise au profit du tout à distance et du e-learning. C'est en ce sens que la CGT n'a pas signé un accord Formation manquant cruellement d'ambition et ne comportant pas de droit opposable pour les agents.

La direction a aussi renforcé l'arsenal des dispositifs **d'évaluation et de contrôle** : en plus des ORS, ESA, EPA, les dispositifs d'évaluation tels que les « autodiagnostic » sont passés du volontariat à un incontournable, avec des résultats transmis automatiquement au N+1 et intégré à l'EPA. Cela participe à l'auto-évaluation des agents sur leur propre métier et permettent à la Direction de mettre en place des Plan d'Action dit partagé en lieu et place d'évolution de carrière et de rémunération.

Concernant **nos salaires et traitements**. L'octroi de +2% d'augmentation en octobre 2023 pour les agents de droit privé (ce qui représente +0,5% lissé sur l'année) alors que l'inflation 2023 est de 4,9% (après les +5,2% de 2022) induit une perte du pouvoir de vivre pour chacune et chacun. Une Prime sur le Partage de la Valeur (non soumis à cotisation sociale donc n'ouvrant aucun droits sociaux), tout comme celle dite de L'Intéressement/de Performance ou CCV tendent à se substituer à des augmentations pérennes. **La CGT France Travail n'accompagnera pas ces politiques d'individualisation des salaires et des traitements au détriment de toutes et tous.**

Concernant **l'égalité Femmes/Homme** : une nouvelle fois la Direction se félicite de son score à l'index égalité professionnelle en lien avec l'accord du 20 octobre 2020. Les constats restent accablants : les femmes représentent 81% des employés, 58% des cadres, 40% des cadres dirigeants. Le plafond de verre est toujours aussi prégnant dans un établissement composé à 76% de femmes. Un homme a trois fois plus de chance d'avoir une réelle progression de carrière qu'une femme. Par ailleurs, 91% des collègues à temps partiel sont des femmes. La réduction du temps de travail à 32h par semaine sans perte de salaire comme le préconise la CGT permettrait – outre de travailler toutes et tous- d'assurer une réelle égalité Femmes/Homme dans et hors l'établissement.

De plus, la parcellisation et l'individualisation de l'activité au sein de France Travail entre l'Accompagnement, l'indemnisation, les fonctions supports et le Management voire même au sein d'un même secteur ont participé à la dégradation de nos conditions de travail. Le développement du télétravail a permis à beaucoup d'agents d'essayer d'échapper à la pression accrue sur site mais dans le même temps a renforcé l'isolement et réduit les solidarités collectives. En ne créant pas de droits nouveaux, en laissant seuls décisionnaires les directions locales des jours octroyés et en divisant les personnel, le télétravail entraîne nécessairement et légitimement colère et déception. Le récent accord moins disant que le précédent – non signé par la CGT - ne contribuera pas à améliorer la situation.

**Avec des missions et des métiers violemment attaqués par la Loi « Plein emploi »**, avec un gouvernement qui entend continuer sa guerre sociale à l'encontre des Services Publics et ses agents, avec des **NAO au sein de France Travail se solde par un zéro pointé** pour 2024, la Politique sociale de Pôle emploi devenu France Travail en 2023 préfigure les reculs à venir.

Parce que la CGT France Travail **défend un réel Service Public de l'Emploi et un droit à l'indemnisation pour toutes et tous, réalisés par des agents titulaires et qualifiés, justement rémunérés avec un déroulement de carrière automatique, dans des conditions de travail respectueuses de l'intégrité physique et psychologique de chacun, au service des usagers et du respect du droit du travail**, la CGT France Travail et ses élus au CSE France Travail des Pays de la Loire émettent un avis négatif lors de cette consultation sur la Politique Sociale.